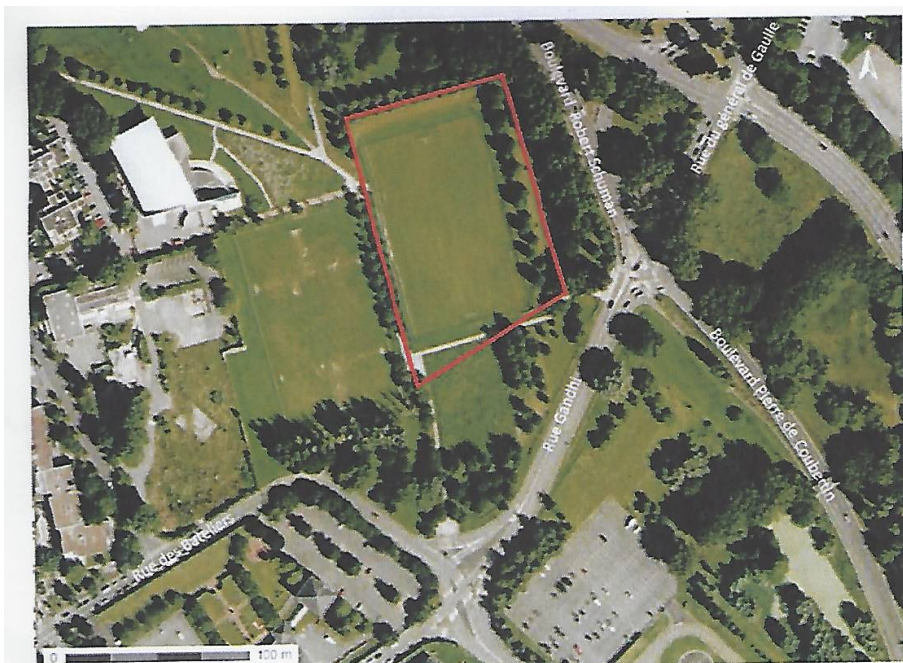


Ministère de la justice
Préfecture du Nord
Enquête publique
PROJET DE CONSTRUCTION
DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

**DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE,
SECTEUR DE LA VILLE DE LILLE**
(Au titre de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme)



**Enquête publique menée du lundi 20 novembre
au mardi 5 décembre 2017**

Décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E17000141/59 du 2 octobre 2017

Annexes

Siège de l'enquête : Hôtel de ville de Lille

Commissaire enquêteur
Michel DUVET

SOMMAIRE

- 1- Arrêté préfectoral d'ouverture d'EP du 19 octobre 2017**
- 2- Ordonnance du Tribunal Administratif N°E17000141/59 du 2/10/2017
Désignation du commissaire enquêteur**
- 3- Avis d'enquête publique**
- 4- Vademecum remis en mairies et à la MEL**
- 5- Parutions légales**
 - Voix du Nord vendredi 3 novembre 2017**
 - Nord Eclair vendredi 3 novembre 2017**
 - Voix du Nord samedi 25 novembre 2017**
 - Nord Eclair samedi 25 novembre 2017**
- 6- Photographies affichage en mairies et à la MEL**
- 7- Magazine « MAGDELEINE »**
- 8- Constats d'affichage sur site par huissier de justice**
- 9- Procès verbal des observations du public**
- 10- Certificats d'affichage établis par**
 - Mairie de Lille**
 - Mairie de La Madeleine**
 - MEL**

1-Arrêté préfectoral d'ouverture d'EP du 19 octobre 2017



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et de
la maîtrise foncière

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire
de la commune de Lille

Le préfet de la région Hauts de France
préfet du Nord
officier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 relatif au statut de l'agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnée à l'article R. 123-11 du code de l'environnement,

Vu le plan local d'urbanisme métropolitain,

Vu la demande en date du 11 juillet 2017, de l'agence publique pour l'immobilier de la justice mandatée par le ministère de la Justice pour concevoir et réaliser la construction du palais de justice de Lille et le dossier correspondant,

Vu la décision du 24 avril 2017 de l'autorité environnementale (mission régionale d'autorité environnementale) de non soumission à évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU,

Vu le dossier d'enquête constitué en application de l'article R. 123-8 du code de l'environnement,

Vu le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2017 au cours de laquelle les personnes publiques associées ont examiné le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu la décision n°E 17000141 / 59 du 2 octobre 2017 du président du tribunal administratif de Lille,

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Olivier JACOB, secrétaire général de la préfecture du Nord,

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le projet de construction du palais de justice de Lille, sera soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'urbanisme, aux formalités d'une enquête publique.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la plaine récréative Churchill, à l'Est du territoire lillois, à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une infrastructure, par et au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du tracé de la rue Gandhi pour s'inscrire dans le prolongement de la rue des bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

L'aménagement porte sur une superficie de 1,3 ha environ pour la construction du palais de justice et 0,59 ha pour la voie nouvelle à créer.

L'enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en mairie de Lille, hôtel de ville, place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 Lille (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie de La Madeleine, rue du général de Gaulle 59110 La Madeleine et à l'hôtel de la métropole européenne de Lille, 1 rue du ballon – CS50749- 59034 Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre 2017 inclus, elle portera sur :

- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu une décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 – Le commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Michel DUVET, technicien agricole à la retraite

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à l'hôtel de ville de Lille (siège de l'enquête) :

- le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h30,
- le vendredi 24 novembre de 8h30 à 12h00
- le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30,

- en mairie de La Madeleine :

- le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00.

- à l'hôtel de la Métropole Européenne de Lille :

- le vendredi 1^{er} décembre de 15h00 à 18h30

Article 3 – Par décision motivée, le commissaire-enquêteur pourra, après information au préfet du Nord, prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

Article 4 – L'avis d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés à la diligence :

- de monsieur le président de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de l'hôtel de la métropole,
- de madame la maire de Lille, sur les panneaux officiels de la mairie et sur le territoire de la commune,
- de monsieur le maire de La Madeleine, sur les panneaux officiels de la mairie et sur le territoire de la commune.

L'Agence Publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), à l'initiative du projet, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat daté et signé du directeur de l'agence publique pour l'immobilier de la justice, du président de la métropole européenne de Lille, du maire de Lille, du maire de La Madeleine, ou de leurs représentants respectifs.

Cet avis sera également publié, par mes soins, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il sera de même publié sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Declaration-de-projet-d-urbanisme>

Article 5 – Un exemplaire du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la métropole européenne de Lille. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne, sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Declaration-de-projet-d-urbanisme>

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la métropole européenne de Lille. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lille.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Lille – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – projet de construction du palais de justice de Lille– Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 LILLE ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sans Peur à Lille.

Article 6 – Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Mme Laurence Posty, responsable du service foncier urbanisme,
tél : 01 53 94 88 14 – courriel : laurence.posty@justice.fr
Agence publique pour l'immobilier de la justice - 30 rue Château des rentiers – 75013 PARIS.

Article 7 – A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Nord, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Article 8 – Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le préfet du Nord au responsable du projet ainsi qu'au président de la métropole européenne de Lille et aux maires de Lille et La Madeleine.

Ces documents seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du nord (à l'adresse mentionnée à l'article 4 du présent arrêté). Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine, de la métropole européenne de Lille et de la préfecture du Nord pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex.

Article 9– Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la ville de Lille.

Article 10 – Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'agence publique pour l'immobilier de la justice, au président de la métropole européenne de Lille et aux maires des communes de Lille et de La Madeleine

Copie sera adressée au commissaire-enquêteur.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 11 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de l'agence publique pour l'immobilier de la justice, le président de la métropole européenne de Lille, les maires des communes de Lille et de La Madeleine et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **19 OCT. 2017**
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier JACOB

2-Ordonnance du Tribunal Administratif N°E17000141/59 du 2/10/2017 Désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

02/10/2017

N° E17000141 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 28 septembre 2017, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande présentée par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), d'une enquête unique comprenant une enquête préalable à la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU concernant la construction du nouveau palais de justice de Lille ainsi que la création d'une voie nouvelle sur le territoire de la commune de Lille ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel DUVET, technicien agricole, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Nord, Madame la directrice de Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et à Monsieur Michel DUVET.

Fait à Lille, le 02 octobre 2017

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,

3-Avis d'enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre 2017 inclus.

L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille, et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu une décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour le compte de l'État - ministère de la justice, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la plaine récréative Churchill, à l'Est du territoire lillois, à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du tracé de la rue Gandhi pour s'inscrire dans le prolongement de la rue des bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.

Monsieur Michel DUVET, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à l'hôtel de ville de Lille (siège de l'enquête) :
 - le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h30,
 - le vendredi 24 novembre de 8h30 à 12h00,
 - le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30.
- en mairie de La Madeleine :
 - le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00.
- à l'hôtel de la Métropole Européenne de Lille :
 - le vendredi 1^{er} décembre de 15h00 à 18h30.

Le dossier d'enquête sera accessible en ligne, sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Declaration-de-projet-d-urbanisme>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'hôtel de la métropole européenne de Lille, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces organismes. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lille dans les mêmes conditions.

Les observations et propositions pourront par ailleurs être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr et par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur -Mairie de Lille – Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 LILLE, où elles seront tenues à disposition du public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Laurence Posty, responsable du service foncier urbanisme, Agence publique pour l'immobilier de la justice - 30 rue Château des rentiers - 75013 PARIS - tél : 01 53 94 88 14 - courriel : laurence.posty@justice.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord ainsi que dans les locaux de la métropole européenne de Lille et des mairies de Lille et La Madeleine pendant un an à compter de la cloture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord - Direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le 19 OCT. 2017
pour le préfet et par délégation,
la directrice des relations
avec les collectivités territoriales


Dominique JUHEL

4-Vademecum remis en mairies et à la MEL

VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative au projet de construction du palais de justice de Lille **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. Ce document ainsi que son annexe (coordonnées des intervenants), les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **5 NOVEMBRE 2017**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **5 DECEMBRE 2017**

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,



- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté communautaire d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- à l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),

faire, chaque soir d'ouverture au public, une photocopie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au président de la commission d'enquête michel.duvel.25@gmail.com

- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès des services de la préfecture du Nord un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- en cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le commissaire enquêteur qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- barrer les pages blanches du registre,
- selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18. du Code de l'environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- remettre le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage au commissaire enquêteur qui passera les chercher dans les 24 h

5-Parutions légales

- Voix du Nord vendredi 3 novembre 2017
- Nord Eclair vendredi 3 novembre 2017
- Voix du Nord samedi 25 novembre 2017
- Nord Eclair samedi 25 novembre 2017

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêtés de décembre 2015 relatifs au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain
sur le territoire de la commune de Lille.

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en matière de Lille et de la Métropole Lille-Europe, du mardi 7 novembre au mardi 29 novembre 2017 inclus.

L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour lequel l'autorité environnementale a rendu une décision de non opposition à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'équipement de la justice (APJL), pour le compte de l'Etat - ministère de la Justice, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la place orientale Charleux, à l'est de la rue de la République, à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Godaill, à l'intérieur de la commune de Lille. Il consiste également en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole Lille-Europe, portant sur la modification de tracé de la rue Godaill pour s'ouvrir dans le prolongement de la rue des Bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet de Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.

Monsieur Michel DUVET, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.

La commissaire-enquêteur est tenue à la disposition du public :

- à l'hôtel de ville de Lille (étage de l'extérieur) ;
- le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h30,
- le vendredi 24 novembre de 14h30 à 18h00,
- le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30,
- en mairie de La Madeleine ;
- le jeudi 29 novembre de 13h30 à 17h00.

• à l'hôtel de la Métropole Européenne de Lille :

- le vendredi 10 novembre de 14h30 à 18h00,
- le vendredi 17 novembre de 14h30 à 18h00.

Le dépôt d'enquête sera accessible en ligne, sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Portails-publics/Enquetes-enquetes/Information-et-participation-de-public/>

Uniquement l'obligation de projet d'urbanisme

Le public pourra également prendre connaissance des dossiers et des caractéristiques du projet et consulter éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'hôtel de la métropole européenne de Lille, pendant la durée de l'enquête sur pour et heures habituelles d'ouverture des administrations. Le dossier sera consultable accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accès de la mairie de Lille dans les mêmes conditions.

Les observations et propositions pourront être adressées, pendant toute la durée de l'enquête sur courriel à l'adresse électronique suivante : projet-act-enquete@nord.gouv.fr et par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur "Mairie de Lille - Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 20007 - 59003 LILLE, où elles seront tenues à disposition du public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de dossier d'enquête auprès du préfet de Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sarré Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Laurence Tuetey, responsable de service foncier urbaine, Agence publique pour l'équipement de la justice - 20 rue Châteaux des restiers - F5913 PARIS - tél : 01 53 94 85 14 courriel : laurance.tuetey@pej.fr

Une copie de rapport et des caractéristiques techniques sera tenue à la disposition du public en préfecture de Nord ainsi que dans les bureaux de la métropole européenne de Lille et des mairies de Lille et La Madeleine pendant un à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des caractéristiques techniques de la commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet de Nord - Direction des relations avec les collectivités territoriales - Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean Sarré Peur - CS 20000 - 59003 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le 19/10/2017
pour le préfet et par délégation,
Michèle JUREL
Déléguée

LA VOIX ANNONCES

**Vous vendez ?
Profitez de
l'efficacité de
La Voix Annonces !**

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêtés de décembre 2015 relatifs au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions

SARL LES PRES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000,00 Eur
50 rue Cobert (RDV) DOUAI
FCS LILLE METROPOLE - N° RCS 288 642

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2017, les associés ont décidé à l'unanimité d'ajouter à compter de ce jour, les recettes suivantes : location de tous biens mobiliers et immobiliers.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS LILLE METROPOLE. Pour avis.

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêtés de décembre 2015 relatifs au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de - 90 000 euros



Avis d'appel public à la concurrence

VOYAGE DES ANIÉS 2018

Marché de fournitures et services passé selon la procédure adaptée (art. 27 du Code des Marchés Publics)

Les entreprises sont invitées à télécharger le fichier technique sur le plateforme www.edat.fr rubrique marchés publics. Les offres seront à adresser avant le lundi 27 novembre 2017 11h30 à Monsieur le Maire - HOTEL DE VILLE - 1, rue Jules Ferry 59 502 LAMBRES-LEZ-DOUAI. Avec mention sur l'enveloppe : voyage des Aniés 2018.

Critères d'attribution des offres : Qualité de l'hébergement, des services d'accueil, des animations et des animations : 40 % - Prix des services proposés : 40 % - Organisation du séjour : 20 %

Date d'envoi de l'avis : 31 octobre 2017

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

Mairie d'Hardfort

Projet adjudicatoire
Commune d'Hardfort représentée par son Maire
09 route de Fégilly
59078 Hardfort
mairie.hardfort@wanadoo.fr
+33 3 20 42 42 20
Objet du marché
TRAVAIL DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES D'UN HANGAR MUNICIPAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE A HARDFORT (59)

Attribution et forme des groupements

Les offres sont divisées en lots selon la répartition suivante :

- Lot 01 Gros Œuvre
 - Lot 02 Charpente
 - Lot 03 Couverture - étanchéité
 - Lot 04 Enduits
 - Lot 05 Menuiseries extérieures - serrures
 - Lot 06 Cloisonnement - plâtrerie - isolation
 - Lot 07 Menuiseries intérieures
 - Lot 08 Carrelage - finitions
 - Lot 09 Sols cailloux - peintures
 - Lot 10 Electricité courants forts/courants faibles
 - Lot 11 Plomberie - sanitaires - CVC
 - Lot 12 VVD et aménagements paysagers
- Le délai d'exécution est fixé à 12 mois.

Le marché est passé en procédure adaptée au sens de l'article 42-2° de l'ordonnance 2016-609 du 23 juillet 2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter une déqualification pour chaque lot avec les trois candidats ayant remis une offre des plus avantageuses.

Cahiers et sous cahiers

Les cahiers d'analyse sont

- Prix 50%

- Qualité technique 50%

Date limite de remise des offres

Les offres sont à remettre sur bureau d'ouverture de la mairie au plus tard le 7 décembre 2017 à 11h30

Retrait des documents de la consultation

Les documents de la consultation sont disponibles à compter du 6 novembre 2017 et sont à télécharger sur le site www.edat.fr

Il peuvent également être retirés auprès de la mairie après demande par contact téléphonique. Aucun exam postal ne sera effectué.

Date d'envoi à la publication : 31/10/2017

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêtés de décembre 2015 relatifs au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Maître Christian DELBE
membre de l'Association DEBE BESSONNET
Avocats au Barreau de Lille, 6 rue du Palais de Justice à LILLE (59004)
TÉL. 03.20.13.00.93

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Palais de Justice de Lille, 13 avenue du Furgu Belge
MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 à 14 HEURES

Un appartement au premier étage situé dans un ensemble immobilier sis 59 rue de l'Amiral Courbet à CROIX (59374) cadastré AC 509 PAS DE DPE. L'appartement est composé :

MISE A PRIX : VINGT CINQ MILLE EUROS
(25 000,00 €)

VISITES : VENDREDI 1ER DECEMBRE 2017 à 15 HEURES
ET LUNDI 4 DECEMBRE 2017 à 15 HEURES

Pour tout renseignement, s'adresser au Greffe de l'Arche de l'Enfermation, 13 avenue du Furgu Belge à Lille ou au Cabinet de Maître Christian DELBE, auprès desquels le cahier des conditions de vente peut être consulté.

avocats

SCP DRAGON & BIERNACKI
AVOCATS ASSOCIES AUBRIERRE DE DOUAI
23, rue du Gouvernement
59500 DOUAI

DES VISITES SONT PREVUES SUR PLACE :
Mardi 03 novembre à 15h
Mardi 06 décembre à 15h

VENTE AUX ENCHÈRES
au Tribunal de Grande Instance de CAMBRAI
LE VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 A 9 H
VILLE DE INCHEVY

MAISON : à INCHEVY (59549) 16 Route Nationale cadastrée A 646 et A 465, contenance 6 ares, composée de deux parties sans communication entre elles :
- Terrain : 1-4-4, étage, superficie 79,297 m
- 2ème partie : 1-4-6, étage : 2 étages, superficie 85,303 m
L'immeuble est occupé et en cours de rénovation en vue de la création de deux logements locatifs.
DPE vert.

MISE A PRIX : 15.000,00€
(QUINZE MILLE EUROS)

Le cahier des charges peut être consulté au Greffe Unifié de Greffe situé au Palais de Justice de CAMBRAI, Rue Fénéron, Château de Sallés, où il a été déposé, au Cabinet de la SCP DRAGON & BIERNACKI, Avocats Associés, pour autant le vendredi, Tél. 03.20.59.16.11 ou SCP DEBACKER & ASSOCIES, Avocats associés 8 Rue Sadi Carnot Tél. 03.27.81.04.52 FOUR EXTRAIT (page) Valère BRENNACI

La BOUTIQUE
DES LECTEURS

JAMES BOND
Encyclopédie James Bond
+ Roger Moore Mémoires
sur VHS

39,90€
es deux livres
au lieu de 49€

POUR COMMANDER :
www.laboutiquedeslecteurs.fr
ou par téléphone au 03 20 39 00 39

Dans la limite des stocks disponibles
(+5,90 de frais de port)

Conditions générales de vente sur le site : www.laboutiquedeslecteurs.fr

Avis de décès

Ses enfants, ses petits-enfants, Et toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de Madame Marie-Thérèse DECOURCELLES née DEBUSNE

Cambrin Nous avons la douleur de vous faire part du décès de Monsieur Jacques RENUY Retraité des HBNPC Médaille d'or du travail Ancien adjoint à la mairie de Cambrin Ancien combattant Membre du club du 3e âge de Cambrin

Remerciements

Lens Madame Yvette MARQUETTE-POITEZ, son épouse Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Monsieur Marcel MARQUETTE

Lens Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Madame Mélina THOBOIS née LEMAIRE

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfecture du Nord Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique portant sur: -l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille, -la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en mairie de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre 2015 inclus.

L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille, et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu une décision de non opposition à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour le compte de l'Etat - ministère de la justice, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la plaine riveraine Churchill, à l'Est du territoire Illec, à l'angle du Boulevard Robert Schuman et de la rue Gandoit, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du tracé de la rue Gandoit pour s'insérer dans le prolongement de la rue des Bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.

Monsieur Michel DUVEY, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public: - à l'Hôtel de ville de Lille (sauf de l'enquête): - le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h30, - le vendredi 24 novembre de 9h30 à 12h00, - le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30.

- en mairie de La Madeleine: - le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00. - à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille: - le vendredi 1er décembre de 15h00 à 16h30.

Le dossier d'enquête sera accessible en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse suivante: http://www.nord.gouv.fr/Publiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme/Declaration-de-projet-d-urbanisme

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des caractéristiques du projet et déposer éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des maires de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces organismes. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lille dans les mêmes conditions.

Les observations et propositions pourront par ailleurs être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante: prefd-nord-enquetespubliques@nord.gouv.fr et par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur Mairie de Lille - Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 LILLE, ou elles seront tenues à disposition du public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à: Mme Laurence Poely, responsable du service foncier urbanisme, Agence publique pour l'immobilier de la justice - 30 rue Calvaire des rentiers - 75013 PARIS - tél : 01 53 94 88 14 courriel: laurence.poely@justice.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord ainsi que dans les locaux de la métropole européenne de Lille et des maires de Lille et La Madeleine pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en déposant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord - Direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean sans Peur - CS 20093 - 59039 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le 19/10/2017 pour le préfet et par délégation, la directrice des relations avec les collectivités territoriales Dominique JUREL

VENTES ET ADJUDICATIONS JUD

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces ju Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Palais de Justice de LILLE, 13 avenue du Peuple Belge MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 à 14 HEUR

Un appartement au premier étage cité arrière dans un ensemble Immo l'Arnal Courfont à CROIX (59170) cadastré AE 90 (PAS DE DPE). L'appar

MISE A PRIX: VINGT CINQ M (25 000,00 €)

VISTES: VENDREDI 1ER DECEMBRE 2017 à 15 HEURES ET LUNDI 4 DECEMBRE 2017 à 15 HEURES

Pour tout renseignement, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution, 13; Bldje à Lille ou au Cabinet de Maître Christian DELBE, auprès desquels l' diction de vente peut être consulté

INFORMATIONS ANNONCES LE

Créateurs d'entreprises, profes de la vie des entreprises publiez vos annonces dans un environnement dé chaque lundi

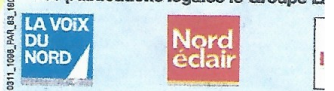


SIMPLICITE Envoyez vos demandes d'insertion: par mail: annonces@lavoixdunordpublicite.fr par fax: 0 820 00 62 59

TRANQUILL Traitement rapide de votre ann Recevez votre épreuve et votre Dès validation et accep votre attestation de parution vous est an

EFFICACITE Dès le lundi votre annonce est publi et vous garantit le respect de vos obligation

Vos publications légales le Groupe L



Avis de décès

Cambrai
Madame Henriette COMTESSE-COROYER (†), son épouse
Madame Denise COROYER
Monsieur Yvon Jean COMTESSE
Monsieur Serge COMTESSE (†),
ses frères et belle-sœur
Monsieur Yvon Denis LETOURNEUR, son neveu
Marie et Julien DELEU,
Elsa et Julien NUNNE,
ses petites-sœurs et petits-neveux
Madame Emilia MIRANDA, sa famille d'accueil
ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Jacques COMTESSE
survenu à Cambrai, le 22 novembre 2017 à l'âge de 93 ans.
Les funérailles religieuses seront célébrées le lundi 27 novembre 2017 à 10 heures en l'église Saint-Roch de Cambrai.
Réunion à l'église dès 9 h 45.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.
Selon son souhait, Monsieur COMTESSE sera incinéré au crématorium de Beaurains (62).
Monsieur COMTESSE repose à la maison funéraire de Cambrai, 33 rue de Noyelles - 59460 CAMBRAI
Les visites ces samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017 de 15 heures à 18 heures.
Pas de plaques, s'il vous plaît.
Cet avis tient lieu de faire-part.
POMPES FUNÉRAIRES GÉNÉRALES
33, rue de Noyelles - 59460 CAMBRAI
☎ 03.27.81.30.45

Remerciements

Abscon
Très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de
Madame Rogette DALL'OGGIO
née MORTELETTE
Giovanni DALL'OGGIO, son époux
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil et leur ont apporté réconfort et amitié.
Le Choix Funéraire - Pompes Funéraires DIRSON
SOMAIN ☎ 03.27.86.17.24 - ESCAUDAIN ☎ 03.27.44.17.28
ANICHE ☎ 03.27.94.57.97

Saint-Amand-les-Eaux
Madame Andrée PROCUREUR-LENQUETTE, son épouse
Michel et Michèle ECROHART-PROCUREUR, ses enfants
Damien et Claire ECROHART,
Benoît et Floride ECROHART,
Laurent et Béatrice ECROHART, ses petits-enfants
Lucie, Léa et Mathias, ses arrière-petits-enfants
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie reçues lors du décès de
Monsieur Simon PROCUREUR
vous remercier de vous être associées à leur deuil au travers de votre présence ou d'une délicate attention.
POMPES FUNÉRAIRES GÉNÉRALES
35, Grand-Place - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
☎ 03.27.27.85.50


Receux
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie reçues lors du décès de
Monsieur Jules SIMON
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.
Pompes Funéraires DELSIGNÉ - 167, avenue de la République
59282 DOUCHY-LES-MINES ☎ 03.27.44.26.45

Peite-Forêt - Raimaes
Monsieur René VILLAIN (†), son époux
Séverine VILLAIN, sa fille
Guillaume et sa compagne Pamela, son petit-fils adoré
Et toute la famille,
très touchés des marques d'amitié et de sympathie reçues lors du décès de
Madame Nicole VILLAIN
née DUTOUQUET
vous remercier très sincèrement de vous être associées à leur peine au travers de votre présence ou d'une délicate attention
POMPES FUNÉRAIRES GÉNÉRALES
22, rue Henri-Durrieu - 59590 RAIMAES
☎ 03.27.36.75.85

Walleris-Arenberg
Le Crotoy
Très sensibles aux marques de sympathie reçues lors du décès de
Monsieur Michel JOLY
Françoise JOLY-MARGHEM, son épouse
Jean-Jacques et Véronique DELCROIX-JOLY,
Jean-Pierre et Isabelle CHALLAUX-JOLY,
ses enfants
Toute la famille,
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur visite, présence aux funérailles, leurs envois de fleurs ou message de condoléances, se sont associées à leur deuil et leur ont permis de trouver ici, l'expression de leur profonde gratitude.
Pompes Funéraires Jacques MAINE
WALLERIS-ARENBERG ☎ 03.27.35.67.93

Maude
Michel et Dominique DEMORY-MAUDE,
Claudine DEMORY,
ses enfants
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de
Jean DEMORY
vous expriment leurs sentiments de profonde reconnaissance pour le réconfort et l'amitié que vous leur avez apportés en cette pénible circonstance.
Pompes Funéraires CORNU
MORTAGNE ☎ 03.27.26.91.20
VIEUX-CONDÉ ☎ 03.27.25.06.69 - BERGNIÈRES ☎ 03.27.28.96.69

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 6,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Procédure au Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du mardi 28 novembre au mardi 5 décembre 2017 inclus.
L'enquête publique portera sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille, et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour lesquels l'avis de l'administration a rendu une décision de son avis favorable à la réalisation d'une telle opération.
Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour le compte de l'État - ministère de la Justice, vise à permettre la construction de nouveaux palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la place récréative Chartrai, à l'est du territoire Bld, à l'angle de Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification de l'axe de la rue Gandhi pour s'insérer dans le prolongement de la rue des Laténiens, qui permettra l'accès au palais de justice.
Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille portant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.
Monsieur Michel DUVEY, technicien agréé à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.
Le commissaire-enquêteur se trouve à la disposition du public :
- le lundi 20 novembre de 9h30 à 12h30,
- le vendredi 24 novembre de 9h30 à 12h30,
- le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30,
- en matière de La Madeleine :
- le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00.
☎ à l'adresse de la Métropole Européenne de Lille :
- le vendredi 10 décembre de 13h00 à 16h30.
Le dossier d'enquête sera accessible en ligne, sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Portails-publiques/Environnement/Informations-et-participations-du-public/>
Urbanisme/Declarer-de-projet-d-urbanisme
Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des caractéristiques du projet et émettre éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des maires de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Lille (sauf de l'enquête) :
- le mardi 20 novembre de 9h30 à 12h30,
- le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30.
Les observations et propositions pourront par ailleurs être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante : prefet-enquete@lille.fr par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur :
Monsieur Michel DUVEY - Hôtel de ville - place Augustin Laurent - CS 20003 - 59030 LILLE, ou elles seront tenues à disposition du public.
Toute personne pourra, sur sa demande et à son frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureaux de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean sans Peur à Lille.
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mmes Laurence Fosly, responsable du service Immobilier urbainisme, Agence publique pour l'immobilier de la justice - 88 rue Clément des metiers - 59118 PARIS - tél : 01 53 54 69 84
courriel : laurance.fosly@apij.fr
- Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture de Nord ainsi que dans les locaux de la métropole européenne de Lille et des maires de Lille et de La Madeleine pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toute personne physique ou morale soumise ou soumettant des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord - Direction des relations avec les collectivités territoriales - bureaux de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59030 LILLE Cedex.
Fait à Lille, le 19/10/2017
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des relations avec les collectivités territoriales
Dominique JUREL

La BOUTIQUE
d'art
www.laboutiquedestlecteurs.fr

Arras, Une balade en aquarelles par Anne Bernard.
Livre 102 pages.
40€
15€
Arras, Une balade en aquarelles
Pochette 10 reproductions d'aquarelles.
REF: YEAT90
www.laboutiquedestlecteurs.fr
03 20 39 00 39
Dans la limite des stocks disponibles.
(+5,90€ de frais de port).
Conditions générales de vente sur le site : www.laboutiquedestlecteurs.fr

Remerciements

Vous avez eu la délicatesse lors du décès de Monsieur Roger DUBRUNFAUT de nous témoigner par un geste personnel la part que vous prenez à notre peine. Nous vous en remercions de tout cœur. De la part de : Madame Ailette DUBRUNFAUT-PENET, Monsieur Jean-Luc DUBRUNFAUT (1), Monsieur et Madame Pascal DUBRUNFAUT-BONTE, Madame Corinne DUBRUNFAUT (1), Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Et toute la famille. Roc-Eclerc LEMAÎTRE 03.20.75.77.78 271, rue de Lannoy - 59100 ROUBAIX 7, Bd Descart - 59200 TOURCOING

Monsieur Noël DUMORTIER-MASSELLES, Marie-Noël DUBREUIL-DUMORTIER et Thierry LASSERET, Et toute la famille, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Madame Brigitte DUMORTIER née MASSELLES vous adressent leurs sincères remerciements. Pompes Funèbres MARTE 19, place de l'Abbe-Boupain - 59250 HALLUIN 03.20.94.22.19

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêtés de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire lit à la ligne par colonne - Word 5,25 euros - Pdf-4-Cols 5,25 euros. Enquêtes publiques

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des communes de Courcelles-les-Lens, Douvrin, Erchin, Leforest et Hoyelle-Godault. Leforest et Hoyelle-Godault. Enquête publique relative au plan local d'urbanisme en cours de révision allégée

Le Plan Local d'Urbanisme du SIVOM des Communes de Courcelles-les-Lens, Douvrin, Erchin, Leforest et Hoyelle-Godault, fait l'objet de deux missions allégées aux fins : - d'élargir le public à connaissance relatif aux dits missions - de faire évoluer le zonage de H en Ue1m pour permettre l'agrandissement de la zone DLA à DOUVRIN. A cet effet, Monsieur Martin HAYE, conseiller en organisation, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE. L'enquête se déroulera à la Mairie de Hoyelle-Godault, siège du SIVOM, et dans chaque commune membre du SIVOM, de 28 novembre au 23 décembre 2017 inclus, aux jours et heures suivants : - à la Mairie de Hoyelle-Godault : Le Lundi 20 Novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - à la Mairie de Douvrin : Le Vendredi 24 Novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - à la Mairie de Erchin-Méchaines : Le Jeudi 30 Novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - à la Mairie de Courcelles-Les-Lens : Le Mardi 5 Décembre 2017 de 13h30 à 17h30 - à la Mairie de Leforest : Le Samedi 10 Décembre 2017 de 9h00 à 12h00 - à la Mairie de Hoyelle-Godault : Le Mercredi 29 Décembre 2017 de 13h30 à 17h30 Pendant le durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans divers adresses par écrit au siège du SIVOM - Mairie - 30 rue de Verdun 62500 NOYELLES-GODAULT. -Ces missions, par mail à l'adresse siveom@univille-sivom-godaault.fr sur le site : www.univille-sivom-godaault.fr - Rubrique voir municipale du SIVOM/enquête publique. Le support et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Hoyelle-Godault, pendant un an à l'issue de l'enquête.

Liberté - Egalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Préfecture du Nord Direction des relations avec les collectivités territoriales Enquête publique portant sur : - l'attribution générale du projet de construction du palais de justice de Lille, - la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille se déroulera pendant 16 jours consécutifs, en mairie de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, du lundi 28 novembre au mardi 12 décembre 2017 inclus. L'enquête publique portera sur l'attribution générale du projet de construction du palais de justice de Lille, et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu une décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact. Le projet, porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), pour le compte de l'Etat - ministère de la Justice, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé, en bordure de la place Rivarolo Charrière, à l'est du territoire libéré, à l'angle du Boulevard Robert Schuman et de la rue Ganoli, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste essentiellement en la création d'une infrastructure, au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du tracé de la rue Ganoli pour s'insérer dans le prolongement de la rue des Bateliers, qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille. Monsieur Michel DUVEY, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public : - à l'Hôtel de ville de Lille (étage de l'ancienne) : - le lundi 20 novembre de 9h00 à 12h00, - le vendredi 24 novembre de 9h00 à 12h00, - le mardi 5 décembre de 13h00 à 16h30. - au mairie de La Madeleine : - le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h00. - à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille : - le vendredi 1er décembre de 13h00 à 16h30. Le dossier d'enquête sera accessible en ligne, sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse internet : http://www.nord.gouv.fr/Portails-publiques/Environnement/Informations-et-participations-devoies/

Uniquement Déclaration de projet d'urbanisme. Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des caractéristiques du projet et émettre éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la métropole européenne de Lille, pendant le durée de l'enquête aux jours et heures indiqués ci-dessus. Le dossier sera gratuitement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lille dans les mêmes conditions. Les observations et propositions pourront par ailleurs être admises, pendant toute la durée de l'enquête par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-nord-enquêtes@ddp-nord.gouv.fr et par courriel postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur -Mairie de Lille - Hôtel de ville - place Augustin Lavoye - CS 20697 - 59002 LILLE, ou elles seront tenues à disposition du public. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête auprès du préfet du Nord, directeur des relations avec les collectivités territoriales, Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean Suro Pour à Lille. Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Laurence Fosdy, responsable du service foncier urbanisme, Agence publique pour l'immobilier de la justice - 30 rue Châteaux des rennes - 75013 PARIS - tél : 01 63 54 05 14 courriel : laurence.pouy@apij.fr Une copie du support de vos conclusions mémoires sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord ainsi que dans les locaux de la métropole européenne de Lille et des mairies de Lille et La Madeleine pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à l'inspecteur du palais de justice - Direction des relations avec les collectivités territoriales - Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean Suro Pour - CS 20697 - 59002 LILLE Cedex. Fait à Lille, le 19/11/2017 pour le préfet et par délégation, Dominique JUNHEU, Directeur des relations avec les collectivités territoriales

INFORMATIONS ANNONCES LEGALES

Créateurs d'entreprises, professionnels de la vie des entreprises publiez vos annonces dans un environnement dédié chaque lundi



SIMPLICITE Envoyez vos demandes d'insertion : * par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr * par fax : 0 820 00 62 59 Service 6 de 8h à 18h par appel. Délai de réception : lundi avant 12h pour parution le lundi

TRANQUILLITE Traitement rapide de votre annonce. Recevez votre épreuve et votre devis. Dès validation et acceptation, votre attestation de parution vous est envoyée.

EFFICACITE Dès le lundi votre annonce est publiée et vous garantit le respect de vos obligations légales.

Vos publications légales le Groupe La Voix

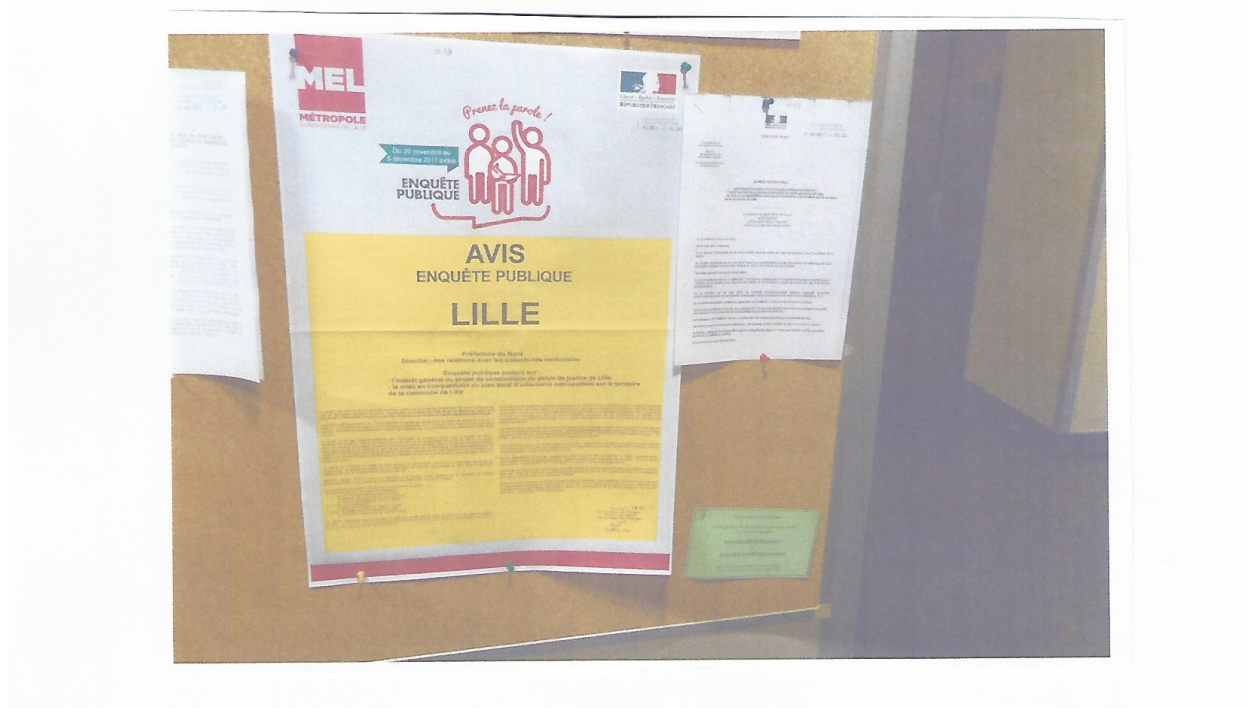


LA VOIX ANNONCES Pour trouver ce que vous cherchez, rendez-vous chaque dimanche dans La Voix Annonces.

6- Photographies affichage en mairies et à la MEL



"HÔTEL DE VILLE - LILLE"



"MEL"

Du 20 novembre au
5 décembre 2017 inclus

ENQUÊTE
PUBLIQUE



AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE LILLE

Préfecture du Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le public est informé d'une enquête publique qui porte sur le projet de construction du palais de justice de Lille au détriment pendant 16 jours consécutifs en mairie de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'extérieur de la Métropole européenne de Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre 2017 inclus.

L'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille, pour répondre à une éventuelle éventualité à venir, une décision de non-opposition à la réalisation d'une étude.

Le projet, porté par l'Agence publique pour l'innovation de la justice (APIJ) pour le compte de l'État, vise à permettre la construction du nouveau palais de justice de Lille sur un terrain situé en bordure de la place Robert-Drieville à l'Est du territoire local, à l'angle du Boulevard Robert Schuman et de la rue Gaston, à la limite de la commune de La Madeleine. Il consiste également en la création d'une structure au profit de la métropole européenne de Lille, portant sur la modification du plan de la rue Gaston pour y intégrer dans le prolongement de la rue des locaux qui permettra l'accès au palais de justice.

Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille impliquant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille.

Monsieur MARCEL OUVET, technicien agricole à la retraite, a été désigné par le préfète du Nord administrateur de Lille en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se rendra à la disposition du public :

- à l'office de ville de Lille (siège de l'enquête)
 - le lundi 20 novembre de 09:00 à 12:30
 - le vendredi 24 novembre de 09:00 à 12:00
- le mardi 5 décembre de 15:00 à 18:30 en mairie de La Madeleine
 - le jeudi 30 novembre de 15:00 à 17:00
 - le vendredi 1^{er} décembre de 15:00 à 18:30

Un dossier d'enquête sera accessible en ligne sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse www.lille.fr.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et des conclusions du projet et consulter éventuellement une copie de celui-ci et présenter au dossier sur les registres ouverts à cet effet et déposer dans les locaux des mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'extérieur de la Métropole européenne de Lille pendant la durée de l'enquête aux jours et heures indiqués à l'annexe 2 de ces informations. Le dossier sera consultable gratuitement pendant un délai déterminé à compter de la mise de Lille dans ses mêmes conditions.

Les observations et remarques pourront par ailleurs être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courrier à l'adresse électronique suivante : apil@metropole-europeenne-de-lille.fr ou par courrier postal à l'adresse du commissaire-enquêteur, Mairie de Lille - 1020 de ville - avenue Augustin Aubert - CS 2067 - 59553 LILLE - ou être envoyés par voie électronique à l'adresse suivante.

Toute personne physique ou morale intéressée peut adresser ses observations au commissaire-enquêteur du projet de Nord, Direction des relations avec les collectivités territoriales, Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12, rue Jean-Baptiste Poiré à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Laurence Poiré, responsable du service local urbanisme, Agence publique pour l'innovation de la justice - 30 rue Gaston des routes - 59512 RUMILLY - tel. 21 52 94 46 14 - courriel : laurence.poire@apil.fr

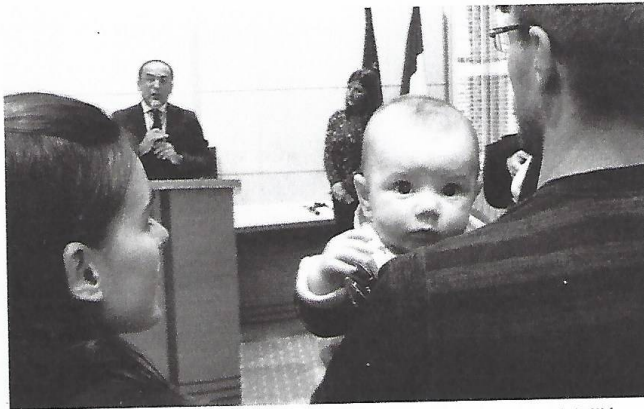
Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en mairie de Lille et de La Madeleine pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord - Direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12, rue Jean-Baptiste Poiré - CS 2067 - 59553 LILLE Cedex.

Lille le 19 OCT 2017
pour le préfet et par délégation,
le directeur des relations
avec les collectivités territoriales
Marcel OUVET

AFFICHAGE - MAIRIE DE LA- MADELEINE.

Accueil des nouveaux Madeleinois



Ils témoignent :

«Je reviens de Genève» confie Chantal. «Je voulais absolument habiter La Madeleine ! Pour mon retour en France, je m'étais promenée dans quelques communes autour de Lille, mais La Madeleine, ça a été un véritable coup de cœur ! J'y ai senti une véritable authenticité, une âme».

Pour Thierry, c'est un «retour aux sources» puisqu'enfant, il habitait La Madeleine. Il est ravi de retrouver «la simplicité, la tranquillité et la praticité» de son ancienne ville.

Avec cet accent si typique, la petite famille d'Anne-Marie et Antoine nous vient tout droit du Québec. «Pour la vie de famille, ici c'est vraiment super et notre intégration s'est faite naturellement» confie Antoine. «J'ai des copines qui sont venues jouer chez moi» confie Léonie, du haut de ses 6 ans.

Le lendemain, les nouveaux Madeleinois qui le souhaitent ont aussi pu découvrir la ville grâce à la visite guidée en bus proposée par le Syndicat d'Initiative.

ÉS !

venue
nouveaux
nt eu la
rir des
l'Union
ans et
et la
cheter
ces de
arché !

apilles
ôter à
ieuses
: «Les
utterfly
» et «Ly

Qu'ils viennent d'une ville voisine, d'un autre département, de Genève en Suisse ou même du Canada, tous apprécient déjà notre «ville village» ! Installés depuis peu, quelques 120 nouveaux Madeleinois ont été accueillis, le 6 octobre dernier, à l'Hôtel de Ville. Une cérémonie chaleureuse et conviviale qui a permis à chacun de rencontrer les élus, de mieux connaître sa ville et d'échanger avec d'autres Madeleinois.

«Services, commerces, équipements municipaux, espaces d'oxygénation et de détente... La Madeleine, vous l'avez déjà remarqué ou vous vous en rendez compte rapidement, fait

rimier proximité et convivialité», a déclaré Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine. «Nous avons aussi à cœur de privilégier des temps d'échanges à travers les balades urbaines, les tchats en direct ou l'appel à idées actuellement en cours» (cf p. 9). La Madeleine, ville la plus dense de la métropole, plus dense encore que Londres ou Bruxelles, reste une ville où l'on se connaît et où l'on se reconnaît. «Notre ambition, notre volonté au quotidien est de rester proche de vous. Vous êtes les bienvenus chez vous, dans une ville dense, douce, durable et diverse !» a conclu Monsieur le Maire.

madeleinois ? Vous souhaitez participer à la prochaine cérémonie ? Faites-vous connaître sur le site internet de la Ville : lamadeleine.fr. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie au 03 20 12 79 79

si : Syndicat d'Initiative, 177 rue du Général de Gaulle - Tél : 03 20 74 32 35 - www.sifamadeleine.fr

ULE É nt

se faire
par les
icipale !
hnicien
Nord, ils
s pneu-
ollution

samedi
12h et
lace du
mbetta).
aux Ma-
enter un

Enquête publique pour le NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

La Préfecture du Nord organise une enquête publique portant sur le projet de construction du palais de justice de Lille, dans les mairies de Lille et de La Madeleine ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille, du lundi 20 novembre au mardi 5 décembre inclus.

Le nouveau palais de justice de Lille doit en effet s'implanter sur la commune de Lille, en bordure de la plaine Winston Churchill, à l'angle du boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine.

Le commissaire-enquêteur se tiendra, à la disposition du public :

- A l'Hôtel de Ville de Lille (siège de l'enquête) le lundi 20 novembre de 9h à 12h30, le vendredi 24 novembre de 8h30 à 12h, le mardi 5 décembre de 13h à 16h30.

- A l'Hôtel de Ville de La Madeleine le jeudi 30 novembre de 13h30 à 17h.

- A l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille le vendredi 1^{er} décembre de 15h à 18h30.

Le dossier est consultable dans les lieux d'enquête.

Les observations et propositions peuvent être consignées dans les registres ouverts dans les lieux d'enquête

ou adressées par mail à pref-drci-enquetespubliques@nord.gouv.fr ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Lille - Hôtel de Ville - place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 Lille.

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Renseignements : www.nord.gouv.fr ou service urbanisme de La Madeleine au 03 20 12 79 62

MBRE 2017

Magazine : "MAGDELEINE"
Novembre 2017.

8- Constats d'affichage sur site par huissier de justice

Huissier de Justice

**KINGET Alain
&
MARLIERE Julien**

Huissiers de Justice Associés

51 Boulevard de Strasbourg
59000 LILLE

☎ : +33 (0) 320.552.440
☎ : +33 (0) 320.316.616

✉ : kinget.marliere@gmail.com

Paiement CB par téléphone et via
notre site Internet
www.huissiers-lille59.com

Compétence Nord et Pas de Calais

Compte bancaire C.D.C.
FR94 4003 1000 0100 0030 1161 Y53
BIC : CDCGFRPP

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
ORIGINAL**

COUT ACTE	
TTC	146,00



Références : C008476/CP1/AM
Edité le 14 11 2017

PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS D’AFFICHAGE DE L’AVIS D’OUVERTURE D’UNE ENQUETE PUBLIQUE

L’AN DEUX MILLE DIX SEPT et le SIX NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE

L’APIJ, dont le siège social est situé 30 rue Château des rentiers à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Partie requérante qui nous expose,

Qu’elle vient d’obtenir la délivrance d’un avis d’ouverture d’une enquête publique l’autorisant à construire un nouveau palais de justice sur un terrain situé en bordure de la plaine récréative Churchill, à l’Est du territoire lillois, à l’angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine.

Qu’à cet effet, il nous demande de venir constater sur place l’apposition de l’avis d’ouverture d’une enquête publique.

Qu’à cette fin, la partie requérante nous requiert aux fins de procéder aux constatations qui s’imposent conformément aux dispositions prescrites par l’article R. 424-15 et A 424-15 du Code de l’Urbanisme. Déférant à cette réquisition,

J’ai, Société Civile Professionnelle Alain KINGET et Julien MARLIERE, Huissiers de Justice Associés à la résidence du 51, Boulevard de Strasbourg, 59000 LILLE, l’un d’eux soussigné,

Me suis transporté où étant, j’ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

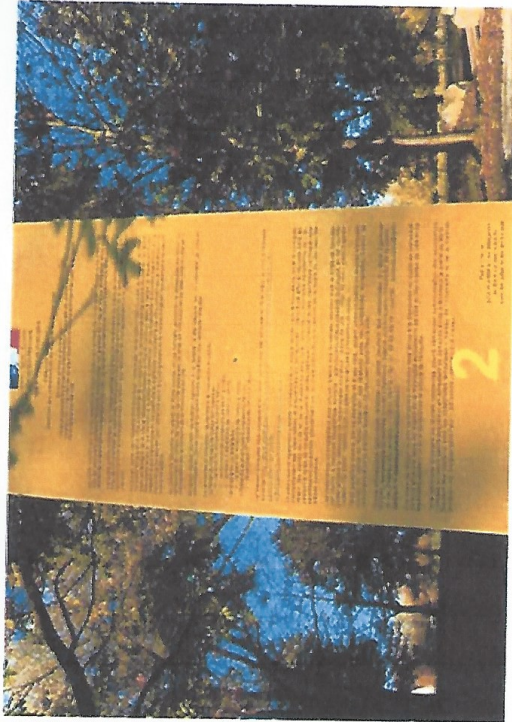
Sur les lieux, soit à l’angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi à LILLE je constate la présence d’un panneau d’affichage à fond jaune, fixé sur un portant prévu à cet effet.

Ce même panneau, de mesures réglementaires, reproduit de façon très lisible l’avis d’enquête publique en annexe.

A l’appui de ces constatations, j’ai pris quatre photographies lesquelles seront annexées sur le feuillet afin d’assurer une meilleure compréhension de la description des panneaux faite ci-dessus.

Et de tout ce que dessus, j’ai rédigé le présent acte sur trois feuilles en un original et une expédition, l’original sera conservé au rang des minutes de mon Etude, l’expédition sera remise entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

*Me Alain KINGET
Huissier de Justice*



SCP Alain KINGET – Julien MARIERE, 51 boulevard de Strasbourg, 59000 LILLE
Tél : 03.20.55.24.40 – Fax : 03.20.31.66.16 – kinget.marliere@gmail.com – www.huissiers-lille59.com

Huissier de Justice

**KINGET Alain
&
MARLIERE Julien**

Huissiers de Justice Associés

51 Boulevard de Strasbourg
59000 LILLE

☎ : +33 (0) 320.552.440
☎ : +33 (0) 320.316.616

✉ : kinget.marliere@gmail.com

Paiement CB par téléphone et via
notre site Internet
www.huissiers-lille59.com

Compétence Nord et Pas de Calais

Compte bancaire C.D.C.
FR94 4003 1000 0100 0030 1161 Y53
BIC : CDCGRFP

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
ORIGINAL**

COUT ACTE	
TTC	146,00



Références : C039476/CP1/ST
Edité le 27.12.2017

**PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS D’AFFICHAGE
DE L’AVIS D’OUVERTURE D’UNE ENQUETE PUBLIQUE**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le CINQ DECEMBRE

A LA DEMANDE DE

L'APIJ, dont le siège social est situé 30 rue Château des rentiers à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

Partie requérante qui nous expose,

Qu'elle vient d'obtenir la délivrance d'un avis d'ouverture d'une enquête publique l'autorisant à construire un nouveau palais de justice sur un terrain situé en bordure de la plaine récréative Churchill, à l'Est du territoire lillois, à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi, à la limite de la commune de La Madeleine.

Qu'à cet effet, il nous demande de venir constater sur place l'apposition de l'avis d'ouverture d'une enquête publique.

Qu'à cette fin, la partie requérante nous requiert aux fins de procéder aux constatations qui s'imposent conformément aux dispositions prescrites par l'article R. 424-15 et A 424-15 du Code de l'Urbanisme. Déférant à cette réquisition,

J'ai, Société Civile Professionnelle Alain KINGET et Julien MARLIERE, Huissiers de Justice Associés à la résidence du 51, Boulevard de Strasbourg, 59000 LILLE, l'un d'eux soussigné,

Me suis transporté où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit,

CONSTATATIONS

Sur les lieux, soit à l'angle du Boulevard Robert Schumann et de la rue Gandhi à LILLE je constate la présence d'un panneau d'affichage à fond jaune, fixé sur un portant prévu à cet effet.

Ce même panneau, de mesures réglementaires, reproduit de façon très lisible l'avis d'enquête publique en annexe.

A l'appui de ces constatations, j'ai pris quatre photographies lesquelles seront annexées sur le feuillet afin d'assurer une meilleure compréhension de la description des panneaux faite ci-dessus.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte sur trois feuilles en un original et une expédition, l'original sera conservé au rang des minutes de mon Etude, l'expédition sera remise entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

*Me Alain KINGET
Huissier de Justice*





SCP Alain KINGET – Julien MARLIERE, 51 boulevard de Strasbourg, 59000 LILLE
Tél : 03.20.55.24.40 – Fax : 03.20.31.66.16 – kinget.marliere@gmail.com – www.huissiers-lille59.com

9- Procès verbal des observations du public

Monsieur Michel DUVET
Commissaire enquêteur
212 Bis Rue d'Aire
59190 HAZEBROUCK
Tél : 06 23 68 48 62
Mail : michel.duvet.25@gmail.com
Objet : Enquête Publique
N°E17000141/59

Hazebrouck, le 9 décembre 2017

Construction du nouveau palais de
Justice de Lille

à Mesdames Laurence POSTY et
Delphine GALINIER
Agence publique pour l'immobilier
de la justice
30 rue château des rentiers
75013 PARIS

Mesdames,

Suite à l'enquête publique Projet de construction du nouveau palais de justice de Lille, déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille, secteur de la ville de Lille qui s'est déroulée du 20 novembre 2017 au 5 décembre 2017 inclus et après avoir tenu 5 permanences, je tiens à vous communiquer les observations recueillies ainsi que celles réceptionnées via l'adresse électronique mise à disposition par les services de la préfecture du Nord.

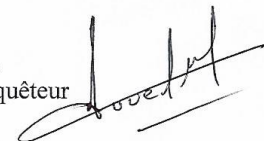
A la lecture de ces observations et remarques quelques grands thèmes se dégagent :

- 1 → Pourquoi supprimer une partie de l'espace vert de la plaine Winston Churchill alors qu'il existe de nombreuses friches industrielles dans la métropole lilloise et ceci depuis de nombreuses années ?
- 2 → Aucun parking concernant le public n'apparaît dans le dossier actuel, où se situera t-il ? Encore un espace vert qui disparaîtra !
- 3 → Le carrefour Coubertin souvent saturé sera encore plus impacté après réalisation du projet. Des aménagements sont ils prévus ? La pollution sera encore accentuée !
- 4 → L'accessibilité du site par les transports en communs et les modes de déplacements doux a-t-elle été suffisamment étudiée ?
- 5 → D'autres terrains à proximité seront-ils impactés par la construction du nouveau palais de justice ?
- 6 → Aménagement du quartier. Intégration paysagère du bâtiment.
- 7 → Atteinte au patrimoine historique et culturel de la ville de Lille et du site plus particulièrement.
- 8 → Précisions à apporter au dossier : erreur dans le chiffrage

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017, vous disposez d'un délai de 15 jours pour formuler votre mémoire en réponse aux observations des associations et du public. Je vous demande d'y répondre thème par thème numéroté de 1 à 8.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses et cordiales.

Michel DUVET,
Commissaire enquêteur



PJ : Intégralité des observations et courriers reçus durant l'enquête publique

PV réceptionné le 12.11.17 L. Posty

Classement des observations par thème									
	Perte d'un espace vert	Absence d'un parking pour le public	Encombrement du carrefour Coubertin - pollution	Autres accessibilités - TC- Modes doux	Impacts sur terrains voisins	Intégration paysagère du bâtiment	Atteinte au patrimoine historique et culturel	Précisions à apporter au dossier	
"La Madeleine"									
LAMA-O1									
Mr Boorre Jacques	X								
LAMA-E1									
Mir et Mime Andreassian Riquet	X	X	X						
LAMA-E2									
Mir et Mime Lemoine Claude	X		X						
LAMA-E3									
Mmes Saene C et MD		X	X		X				
LAMA-C1									
Mir le maire de La Madeleine		X	X	X					
LAMA-E4									
Mir Jégou Claude adjoint urbanisme	X	X	X	X	X				
Adresse électronique									
1- Mr J. Pti. Papin	X								
2- Mme Dorothee Turquin	X								
3- Anna.Zokita	X								
4- Lille en Grand Th Gamelin				X	X				
5- EELV Europe Ecologie Les Verts	X	X	X	X	X		X	X	X
6- Association pour la Renaissance Du Lille ancien	X				X		X		
7- Association de Saint Andre lez Lille "Le collectif - tous acteurs de notre ville"	X			X	X	X			
"Hôtel de Ville"									
EELV									
LILL C1 idem courriel 5									
Association LILLE ANCIEN									
LILL C2 idem courriel 6									
"MEL"									
Aucune observation									
TOTAL OBSERVATIONS	10	5	6	5	6	1	2	1	1

M. LAMA 01

Monsieur Boone Jacques a voulu s'exprimer oralement
Pourquoi ce site? alors qu'il y a tant de friches
industrielles et commerciales sur les territoires de la
Vieille de Lille et de la MEL.

M. et Mme ANDREASSIAN-RIQUEL LAMA E2

- Nous regrettons l'emprise sur les
espaces verts - non compensée par la
création de nouveaux à l'emplacement
de l'ancien palais de justice
- Nous nous inquiétons de l'emplacement
de places de parking inaccessibles
et non feuillées.
- Nous nous inquiétons de la retenue
sur la fluidité du carrefour
constitué déjà par exemple aujour-
d'hui.
- Les arbres marqués d'un point
rouge sont-ils des arbres à abattre?

Andr

M. M^{me} Lemoine Claude LAMA E2

Domage que ce projet va encore supprimer la peu
d'espaces verts qui existent sur Lille. N'existe-t-il pas
des friches industrielles à réhabiliter? Et cela va encore
augmenter le nombre de voitures dans le quartier!
opposition donc sur cet emplacement.

C.L.

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

17/11

Mesdames SAENE C. et J.D. **LAMA E3**

Nous habitons la Nouvelle Madeleine et nous nous posons des questions concernant le nouveau Palais de Justice :

- le carrefour Coberstin sera encore plus fréquenté, donc plus bruyant - Sera-t-il réaménagé ?
- des parkings pour le public seront-ils suffisamment prévus ? où exactement ?
- les terrains de sport (SICILAM) seront-ils impactés ? que deviendront-ils alors ?

J.D. S

Fin de la Permanence à 17h00

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Duvet

01^{er} décembre 2017

Aucune observation

04 décembre 2017

Aucune observation

05 décembre 2017

LAMA E4

Claude JÉGOU -

Adjoint au Maire, Ville de la Madeleine
Délégué à l'Urbanisme.

Mandat le Commissaire enquêteur.

J'espère que l'étude de localisation du futur TGI

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

MD

a pris beaucoup de temps pour se conclure à l'implantation
sur la place Winston Churchill, une place verte haut appréciée
par les Lillois - Je pense qu'au 150 cette zone était respectée
comme non-construisible ---!

Les impacts sur le quartier concerné sont négatifs -

Ensuite, le projet tel que présenté dans le cadre de cette enquête
publique n'entraîne pas de dessert en transport en commun, bus, Tram
le long du périphérique ---! Dommage.

Dans une période de changement, où les habitants de la Région
Europeenne de Lille sont invités à utiliser le déplacement doux et
collectif, ce projet invite les salariés, les intervenants et les visiteurs
en familles d'obtenir la voiture sans stationnement suffisant!

Le périphérique, à ce niveau, le matin et le soir est saturé -

De grâce que les fonctionnaires d'Etat viennent par le parking et
regardent les impacts à venir -

Nous allons voir un très bon carbone de plus mauvais -

Etant habitant du quartier de la Nouvelle Méditerranée, je
m'intéresse par les pollutions sonores et en air -

Claude JEON



MICHEL DUVEY
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

MD

REPUBLIQUE FRANCAISE



LAMA C1

DIRECTION URBANISME LOGEMENT
Service Urbanisme
Nos réf. : SL/JCV 17/1458
Affaire suivie par : Jean-Christophe VALITON
Tél : 03 20 12 79 81
Courriel : j-ch.valiton@ville-lamadeleine.fr

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

Monsieur Michel DUVET
Commissaire-enquêteur

Vu le 30-11-2017

MICHEL DUVET
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le 29 novembre 2017,

Objet : enquête publique relative au projet de Palais de Justice de Lille.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au projet de construction du nouveau Palais de Justice de Lille, je tenais à vous informer que je suis globalement favorable au projet de l'Etat visant à regrouper le Tribunal d'Instance et le Tribunal de Grande Instance de Lille sur un même site (environ 21 000 m² de surface de plancher).

Je regrette toutefois sa localisation ait été insuffisamment concertée avec la commune de La Madeleine. En ce sens, je souhaitais vous faire part de mes interrogations et de mes craintes par rapport à la prise en compte des impacts d'un tel projet de construction sur la circulation et le stationnement dans son environnement proche.

En effet, suivant la norme introduite par la mise en compatibilité du PLU pour ce projet, environ 140 places seront créées. A l'évidence, ce nombre de places ne tient pas compte du besoin réel en stationnement lié au nouveau Palais de Justice pour accueillir les différents usagers (justiciables, publics, visiteurs, avocats et auxiliaires de justice).

En outre, l'accessibilité du site, non seulement automobile, mais aussi en transports collectifs et modes doux, n'a pas été, à ma connaissance, appréhendée à l'amont, de même qu'une connexion intelligente entre les deux rives du carrefour Coubertin, depuis la commune de La Madeleine située à quelques centaines de mètres de ce nouvel équipement public.

Soucieux d'apporter cette contribution à l'enquête publique ouverte, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Sébastien LEPRETRE
Maire de La Madeleine

Hôtel de Ville - 160, rue du Général de Gaulle - CS 20 218 - 59 562 La Madeleine cédex
Tél : 03 20 12 79 79 - Fax : 03 20 06 04 39 - www.ville-lamadeleine.fr - mairie@ville-lamadeleine.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

----- message original -----
Sujet:[INTERNET] Enquête d'utilité publique
Date :Thu, 23 Nov 2017 18:34:52 +0100 (CET)
De :jeanphilippe.papin@numericable.fr
Pour :pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

@ 1

Madame, Monsieur,

Pourquoi sacrifier ce bel espace vert de la plaine Winston Churchill alors que de multiples friches industrielles pourraient accueillir avec utilité sur notre métropole ce nouveau palais de justice ? Notre ville de Lille a un déficit important de parcs et de jardins. Ces lieux de "respiration" sont nécessaires à la qualité environnementale de notre cité. Il me semble vraiment dommageable d'altérer un fois encore ce peu de verdure urbaine.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que lors de la création de cette plaine de jeux, la mairie de Lille s'était engagée fermement à ce que ces lieux soit pérennisés.

Veuillez recevoir mes salutations
Un riverain lillois de la Porte de Gand

----- Message original -----
Sujet:[INTERNET] enquête d'utilité publique palais de justice Lille
Date :Sun, 26 Nov 2017 19:10:49 +0100 (CET)
De :Dorothee TURQUIN <turqdoro@wanadoo.fr>
Répondre à :Dorothee TURQUIN <turqdoro@wanadoo.fr>
Pour :pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

@ 2

Donc, on va nous construire un Palais de justice tout neuf, il est vrai que l'édifice actuel n'est pas merveilleux, sans compter l'amiante...

ça sera "en bordure de la plaine récréative Churchill" comme l'indique confidentiellement une pancarte....bordure!!!!' euphémisme est réjouissant quand on constate que le périmètre d'un terrain de foot va passer à la trappe! Il y a quelques années, on nous avait promis- croix de bois, croix de fer- que jamais au grand jamais la Plaine Churchill ne perdrait sa vocation de poumon vert de la métropole. Il n'y avait déjà pas pléthore d'espaces verts à Lille alors on allait soigneusement préserver l'existant, question de confort et de santé des Lillois....certes , les promesses ne valent que pour ceux qui y croient, mais j'avoue me sentir un peu flouée!

----- Message original -----
Sujet:[INTERNET] espace plaine Winston Churchill
Date :Fri, 1 Dec 2017 14:10:11 +0100 (CET)
De :anna.rokita@laposte.net
Pour :pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

@ 3

Habitante du quartier de la porte de Gand, je viens de découvrir le projet de construire le nouveau Palais de Justice sur cet espace qui est pourtant très utile pour la population des alentours et des groupes scolaires (collège Carnot et Notre Dame de la Paix) qui y viennent en EPS.

Il est également traversé par ce qu'on appelle " la Promenade du Préfet ". Nous pouvons également remarquer qu'au niveau écologique beaucoup d'oiseaux y trouvent un refuge.

C'est aussi un témoignage de l'emplacement des anciens remparts de Vauban. Notre ville est en déficit d'espace vert, pourquoi sacrifier ce bel espace de la plaine Winston Churchill alors que de multiples friches industrielles pourraient accueillir cette construction.

----- Message original -----

Sujet:[[INTERNET] Enquête publique Lille Palais de justice

Date :Sun, 3 Dec 2017 23:40:46 +0100

De :Tom GdN <lille.en.grand@gmail.com>

Pour :pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

@4

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir un document regroupant mes remarques concernant le futur aménagement d'un nouveau palais de justice à Lille (fichier au format .doc joint à ce mail)

En vous en souhaitant bonne réception,
Avec mes sincères salutations,

Th. Gamelin

Auteur du site www.lille-en-grand.jimdo.com

lille.en.grand@gmail.com

Remarques concernant la construction du nouveau Palais de justice de Lille

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de mettre en place cette enquête publique qui permet à tous les Lillois (et tous ceux qui fréquentent la ville) d'émettre un avis sur ce nouveau projet.

Depuis plusieurs années, Lille – avec la MEL – souhaite de nouveau urbaniser ses anciennes friches (ZAC Euratechnologies en cours, ZAC Saint-Sauveur à venir) tout en aménageant ses anciens remparts, à l'image de la ZAC Porte de Valenciennes et de la ZAC Euralille (et Euralille 3000). À l'occasion de la décision du Ministère de la Justice de construire un nouveau Palais de justice à Lille, une zone supplémentaire de la ville va connaître un nouveau visage. Mais ne nous y trompons pas, ce nouvel établissement n'est pas un élément isolé mais bien un composant de tout un ensemble de l'est lillois.

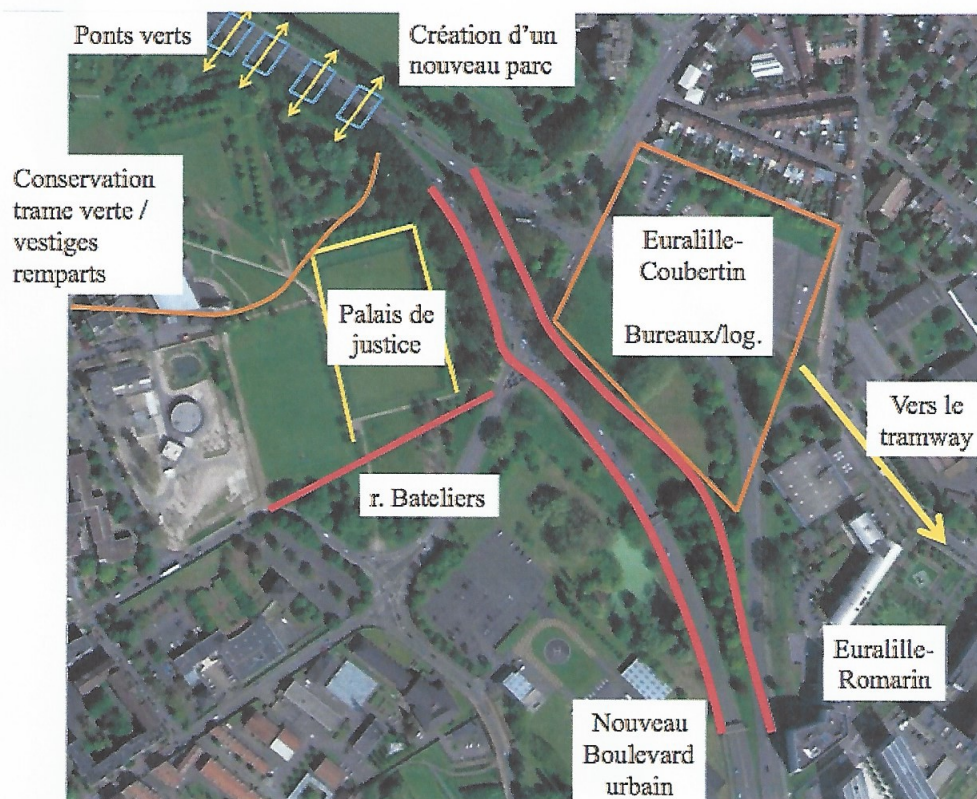
Ainsi, le Palais de justice prendra naissance au sein d'une large bande verte dont la conservation face à une urbanisation galopante est une réelle chance pour Lille dont tous les habitants ne peuvent pas forcément jouir de verdure à proximité directe de chez eux. Afin d'éviter l'impact d'une construction nouvelle dans cette bande, ne pourrions-nous pas favoriser les propositions veillant à mêler verdure et architecture ? J'imagine volontiers un bâtiment au toit végétalisé et s'érigant progressivement vers le Bd Robert Schuman. En venant du Vieux Lille, le bâtiment s'effacerait alors au profit d'un espace vert (côté rue Paul Ramadier, rue des Bateliers) alors qu'il s'ouvrirait plus volontiers avec ses étages côté boulevard. Naturellement, à la vue du caractère particulier que revêt un palais de justice, il peut être envisageable de ne pas forcément rendre ouvert cet espace, mais sa simple présence sur un toit pentu tendrait à conserver la trame verte autour de Lille et la construction participerait même à dissimuler le boulevard aux yeux des voisins lillois.

Le palais de justice doit donc faire partie d'un ensemble à définir dès à présent, en particulier la zone encadrant le Boulevard Robert Schuman. En effet, la ville de La Madeleine a déjà commencé les réflexions concernant l'autre côté du boulevard : il serait incompréhensible de ne pas mêler les deux projets. Côté Lille, l'extension de la rue des Bateliers permettra de desservir le Palais de justice, mais également de créer une nouvelle zone à urbaniser jusqu'à la rue Gandhi : la présence de l'établissement pourrait permettre l'arrivée de commerces (restaurants, cafés ?), de bureaux (en lien parfois avec la justice). Je prône cependant la conservation du reste de la verdure s'élançant vers le Nord et gardant encore la trace des anciens remparts. À l'est, le squelettique boulevard pose un grand problème dans le cadre du réaménagement de l'ensemble : il faudrait évidemment réunir les deux côtés du boulevard afin d'en créer un nouveau limitant la séparation entre Lille et La Madeleine. Côté La Madeleine, un espace mieux structuré permet de mettre en place un nouveau quartier d'Euralille déjà imaginé il y a plusieurs années (voir la SPL Euralille). Bureaux et logements profiteront de la proximité du tramway et du 3^e quartier d'affaires pour se développer. En revanche, de l'autre côté de la rue du Général De Gaulle, il est opportun de conserver la verdure nécessaire aux anciens et aux nouveaux quartiers. C'est à mon sens le but de la densification d'une ville : permettre en parallèle la conservation de la verdure jouxtant un quartier dense. Afin de connecter cet espace avec les anciens remparts verts de l'autre côté du Bd Schuman, imaginons des nombreux ponts piétons/vélos, arborés et étirés pour éviter l'effet « bosses de chameau », dans le but de relier ces deux vastes espaces verts ; l'ensevelissement du boulevard sur ce secteur est, hélas, utopique. Ces derniers ne formeront alors qu'une seule et unique – et grande ! – parc liant Lille à La Madeleine en effaçant en partie les cicatrices routières.

Si cela n'est pas forcément à l'ordre du jour, chacun comprendra qu'il est nécessaire d'allier les réflexions actuelles de La Madeleine avec l'enquête public concernant le palais de justice. Le quartier est un tout et non un ensemble de petites zones.

J'ajoute que Lille sera Capitale mondiale du Design en 2020 et il est absolument indispensable d'inscrire le projet du palais de justice dans ce cadre. En effet, même s'il sera livré après 2020, la ville de Lille et la MEL se sont exprimées clairement dans une dynamique durable concernant le design. Comme la culture a continué après 2004 (Lille était alors Capitale européenne de la Culture), le design doit être visible dans l'architecture lilloise après 2020. J'attends donc un effort particulier pour cet édifice qui, avec ses 21 000m2, sera obligatoirement un élément phare du quartier.

Avec tous mes encouragements,
lille.en.grand@gmail.com
www.lille-en-grand.jimdo.com / @lille_en_grand



----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] Avis du groupe EELV de Lille sur le projet de nouveau Palais de Justice à Lille

Date : Tue, 5 Dec 2017 07:44:51 +0100

De : dominique PLANCKE <doplancke@nordnet.fr>

Pour : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

@5

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'avis du groupe Europe Ecologie Les Verts de Lille sur le projet de construction du nouveau Palais de Justice de Lille.

Cordialement,

Charlotte Talpaert et Dominique Plancke, porte-parole



@5


MICHEL DUVET
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

@
**Enquête publique sur le projet de construction
du nouveau palais de justice de Lille :
l'avis du groupe Europe Ecologie Les Verts de Lille**

En 2022 un nouveau tribunal devrait remplacer le Palais de Justice actuellement situé à 800 m de là environ, avenue du Peuple Belge. Le site retenu qui fait l'objet de l'enquête publique est celui de la Plaine Winston Churchill, espace de loisirs et de nature bordé d'une zone humide, situé sur le tracé de la Promenade des Remparts, à l'emplacement des anciennes fortifications de Lille.

EELV regrette le choix de ce site, et les élus écologistes au Conseil Municipal ont eu l'occasion de faire part de leurs réserves. L'emprise de 1,3 hectare pour la construction de cet immeuble constitue un début de mitage de cet espace d'un grand intérêt naturel et patrimonial de 8 hectares, d'autant qu'il implique la création d'une nouvelle voirie routière en prolongement de la rue des Bateliers, qui provoquera la destruction supplémentaire d'un espace boisé de 0,8 hectare. Dans une ville faiblement dotée en espaces verts, ce choix de bâtir sur ceux existants est une erreur.

L'enquête porte aussi sur la mise en compatibilité du PLU pour permettre cette construction. Pour EELV le choix de classer cette zone en "UL-1 a" relève de l'erreur manifeste d'appréciation : si cette classification est adaptée au coeur d'Euralille, autour d'Euraflandres, noeud d'échanges de Lille-Flandres et Lille Europe, elle ne l'est pas du tout à cette parcelle complètement isolée, sans continuité avec Euralille, à plus d'un km de Lille Europe et Lille Flandres.

Au regard du dossier d'enquête publique EELV tient à faire part de ses interrogations :

Concernant les espaces de loisirs, de nature et de préservation de la biodiversité

Contrairement à ce que semble indiquer le dossier d'enquête, il ne s'agit pas simplement d'une emprise limitée "à un terrain de football et à ses abords immédiats". D'une part parce que la construction d'une voirie nouvelle pour desservir la nouvelle construction double quasiment la superficie de cette emprise, mais surtout parce que ce projet s'impose au centre de la plaine Winston Churchill, espace de préservation de la biodiversité, constituant un élément de de la trame verte et bleue métropolitaine, "faisant partie d'un des principaux corridors de la ville de Lille en raison de la diversité des milieux". Comme le précise l'étude commandée à Biotope, "Même s'il n'est pas identifié comme tel dans le SRCE, le territoire sur lequel sera implanté le palais de justice est considéré comme un des corridors principaux de la ville de Lille La diversité des milieux présents participe au fonctionnement potentiel de 4 corridors écologiques (milieux arborés, milieux arbustifs, milieux ouverts et milieux humides et aquatiques). En outre, ce territoire

participe à la «Trame Noire» de la ville de Lille (mise en réseau de milieux naturels peu ou pas éclairés favorisant les déplacements de la faune nocturne et principalement celui des chauves-souris (Données projet TRAMENOIRE, Biotope 2015-2016).

Il ne s'agit pas de s'assurer uniquement des continuités vertes au nord du site mais aussi vers le sud de la ville malgré les projets de construction sur le parc Matisse et sur la friche St Sauveur en l'état.

Alors que la Métropole Européenne de Lille prend au 1er janvier 2018 la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce projet viendra ajouter à l'imperméabilisation et à l'artificialisation des sols ; cela va bien-sûr à l'encontre de la préservation des deux zones humides qui entourent le site : celle située sur la Plaine Winston Churchill, mais aussi celle de la Corne de Gand de l'autre côté de la rue Gandhi. Il est important de noter que la nappe phréatique est indiquée comme très proche : -3,75 m environ du niveau du sol.

Concernant la préservation du patrimoine historique et culturel

Le dossier est très elliptique sur le fait que le projet se situe dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : la Porte de Gand, l'ancienne Chapelle des Carmes, l'ancienne église Ste Marie-Madeleine, l'hôtel Bidé de Grandville, l'ancien Hospice Général, etc, et sera sans doute dans le champ de visibilité de certains d'entre eux. Il s'inscrit dans un territoire héritier du patrimoine historique de Lille, et fait partie du front oriental de la ville dont l'intérêt patrimonial, historique et touristique est essentiel, comme l'avait démontré l'étude publiée en 2011 par Etienne Poncelet dans *Insitu*, la revue des patrimoines : <https://insitu.revues.org/197>

EELV partage donc les réserves exprimées par la DRAC, via l'ABF, sur ce projet qui nie l'histoire du lieu.

Concernant l'accessibilité du site

L'impact précis sur le trafic routier global et local est inconnu à ce jour. Nous regrettons que les résultats des études ne soient pas disponibles dans le dossier d'enquête. Ils ne seront présentés que dans la phase permis de construire. Mais il est difficile d'imaginer que cette implantation et la prolongation et l'élargissement de la rue des Bateliers n'aura aucun impact sur la circulation globale et locale et sur le stationnement dans le secteur.

En ce qui concerne la desserte en mode doux, même s'il est précisé que le site est situé à une vingtaine de minutes à pied de Lille Europe et de la station de tramway du Romarin et à 25 minutes de Lille Flandres, il est peu probable que les usagers et salariés utilisent massivement ce mode actif. Le cheminement et la circulation cyclable entre ces stations et le site du Palais sont aujourd'hui particulièrement malaisés, dangereux et dégradés et ne sont pas éclairés. (*cf quelques photos ci-dessous*). Sur l'itinéraire entre Lille Europe et le site, plusieurs passages présentent aussi des pentes supérieures aux normes PMR. Par ailleurs, contrairement à ce que la rédaction du texte page 18 peut laisser entendre, la station de métro Lille Europe n'est pas desservie par la ligne 1 du métro.

En ce qui concerne les transports en commun, l'actuel Palais de Justice bénéficie d'une très bonne desserte avec à la porte un arrêt de bus avec 3 lignes de bus et la navette du Vieux-Lille. La fréquence depuis et vers Lille Flandres et de l'ordre d'un bus toutes les 4 minutes. A contrario le site proposé pour le nouveau Palais est aujourd'hui très mal

desservi. Le projet de tramway ayant été refusé par le Maire de La Madeleine, le projet de Liane 5, dont en l'état actuel, le dossier ne peut pas donner d'éléments précis, devrait améliorer la situation, mais sans permettre de retrouver la même qualité de desserte que l'actuel Palais de Justice.

Concernant le stationnement pour voitures sur et aux abords du site

Nous regrettons que le dossier d'enquête n'indique pas la capacité du parking souterrain de l'actuel Palais de Justice. Le projet prévoit 140 places de stationnement. Cette jauge semble manifestement insuffisante pour certains : dans le document annexé au dossier d'enquête, on peut noter de la part du chef de service de l'urbanisme à la MEL, le souhait d'inscrire dans le PLUi2 un emplacement réservé pour un autre parking. Venant de la part d'un représentant de l'autorité organisatrice de la mobilité, cette remarque est plutôt inquiétante et confirme nos remarques sur les difficultés d'accès au site par mode doux et par les transports en commun.

Concernant la ville de La Madeleine

Mise à part la mention du parking Courbertin, qui est amené à disparaître dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du Tir à l'arc initié par la ville de La Madeleine, EELV regrette l'absence de prise en compte des impacts du projet sur la commune de La Madeleine, qui est pourtant située en limite du projet de construction. Pour EELV l'ensemble du secteur de part et d'autre des boulevards Coubertin et Schuman, depuis le carrefour Pasteur, jusqu'au Pont Royal aux limites de St-André et Lambersart, avec notamment les terrains de l'ancien SILILAM constitue une unité qui devrait faire l'objet d'un projet global à l'échelle métropolitaine. Le choix du saucissonnage de projets successifs (Tir à l'arc, Palais de justice), sans lien entre eux et sans vision globale, procède d'une méthode dépassée qui ne devrait plus être de mise.

En conclusion :

Pour EELV le choix de ce site constitue un premier "grignotage" d'une zone naturelle à vocation intercommunale, qui va du parc des Dondaines à la Citadelle et aux rives de la Deûle, via le Parc Matisse, la Plaine Winston Churchill, la zone actuelle du Sililam, le site de la Poterne et du Jardin écologique.

EELV demande, dans le cadre des concertations souhaitées par la ville, que ce projet fasse enfin l'objet d'une concertation avec les habitants et usagers du périmètre et que cette concertation soit étendue à La Madeleine.

EELV souhaite que les conclusions de chacune des études complémentaires annoncées dans le dossier d'enquête soient présentées en réunion publique à Lille et à La Madeleine, avant la délivrance du permis de construire.

Avec les urbanisations telles que prévues sur le site de St Sauveur et sur le parc Matisse, ce projet de tribunal relève malheureusement du même manque de prise en compte des enjeux de climat et de biodiversité à l'échelon local. Ce projet va encore diminuer la surface d'espaces verts par habitant à Lille.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts de Lille donne donc un avis défavorable à ce projet de construction d'un nouveau Palais de justice sur ce site et à la mise en compatibilité du PLU proposée.

Sur la forme du dossier, EELV regrette les nombreuses erreurs ou approximations du texte. Le Tribunal d'Instance n'est plus situé Place du Concert, mais à la Halle aux Sucres depuis octobre 2016. Page 6, il est indiqué que la demande de permis de construire sera instruite par la Ville de Lille et page 7 il est indiqué que le permis de construire sera instruit et délivré par le Préfet du Nord. Selon les pages, la distance entre l'ancien et le futur Palais de Justice est de 700, 800 ou 900 m... La carte de la page 20 sur le temps d'accès au site ne donne pas les mêmes temps ni les mêmes distances que le texte de la page 18. Etc.

Pour le groupe EELV de Lille, 30 rue des Meuniers 59000,

Lille Charlotte Talpaert et Dominique Plancke, porte-parole, le 5 décembre 2017



Sujet: [INTERNET] enquete publique palais de justice de Lille

Date : Tue, 5 Dec 2017 15:17:49 +0100

De : Jean-Yves Méreau <jeanyves.mereau@gmail.com>

Pour : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr

Madame, monsieur,

président de la Association pour la Renaissance du Lille Ancien, j'ai le plaisir de vous faire parvenir, par ce courriel, en pièce jointe, conformément à l'avis de mise en enquête publique, les observations de notre association dans l'enquête publique relative au projet de construction du nouveau palais de justice de Lille.

Je vous demande donc d'annexer le document ci-joint à l'ensemble des observations.

Vous remerciant, je vous assure de mes sentiments les meilleurs

Association pour la Renaissance du Lille Ancien

Patrimoine-Ville-Environnement

Défense et promotion des patrimoines
culturels et naturels, matériels et immatériels

20/22 rue de la Monnaie à Lille

Fondée en 1964. 500 adhérents. Troisième association
régionale française de défense du patrimoine

Représentée ici par son président Jean-Yves Méreau

**L'association se prononce contre le projet de construction
du palais de justice dans le site proposé et faisant l'objet de
la présente enquête publique.**

**L'association se prononce donc contre la mise en
conformité du plan local d'urbanisme pour les raisons
suivantes.**

1 Un site patrimonial de première importance.

Le site retenu est un point fort de ce que l'on nomme le *front nord* de la ville fortifiée, à la charnière entre l'ouvrage à cornes de la porte de Gand, intégralement conservé sous les aménagements modernes, et les défenses avancées de la porte d'eau partiellement conservées et visibles. Y construire est une atteinte au seul continuum fortifié de la ville, de la Citadelle aux portes de Gand et Roubaix, de la Citadelle à Euralille, en passant par le mur d'en haut, l'ouvrage à cornes de la porte d'Ypres qui abrite le jardin écologique, ouvrage également entièrement conservé, les fortifications dites de la poterne, les ouvrages de la porte de Gand et la porte de Roubaix. Nous sommes ici dans le glacis des fortifications, une zone découverte qui permettait de prendre l'ennemi en enfilade sous le tir venu des remparts et des bastions enterrés. Le glacis est indispensable à la compréhension d'un front fortifié.

Cet ensemble du *front nord* est de première importance dans l'histoire de la fortification lilloise de la période dite espagnole à Vauban. On y trouve aussi des réaménagements de 1840.

2 Un site historique de première importance.



L'emplacement se trouve dans le site de l'attaque de Lille en 1708 par les troupes anglo-autrichiennes. Boufflers, après s'être réfugié dans la citadelle, a dû capituler et abandonner la ville à la coalition anglo-autrichienne menée par le duc de Malborough et le prince Eugène de Savoie. Lille sera occupé cinq ans jusqu'à la Paix d'Utrecht, le 11 avril 1713. L'attaque principale a été menée par la porte d'eau au cours d'un siège qui a duré du 22 août au 22 octobre 1708, entre les deux grands ouvrages à cornes construits par Vauban, lors de l'agrandissement de la ville en 1668. Les assaillants avaient installé batteries et tranchées pour prendre la ville par ce point faible de son système de défense. Ce site, important dans l'histoire de la ville, est resté inviolé jusque-là. Ci-dessus, carte d'époque représentant le site sur laquelle nous avons figuré l'emplacement retenu pour le palais de justice.

3 Un site urbain de première importance.

L'absence de construction fait du *front nord*, par ce vide en lui-même, un site urbain de toute première importance. Il permet, par cette respiration, une double lecture historique et patrimoniale de la ville, mais il est également le seul endroit où se lit la rupture entre ville et banlieue, autrement que par les coupures brutalistes du périphérique ou d'Euralille. Il ne s'agit pas ici de « coudre la ville » suivant un abus de langage à la mode, mais bien de préserver cette rupture douce entre la ville et sa banlieue, de conserver l'idée d'un glacis autour de la ville ancienne. Le glacis fait partie intégrante de la ville fortifiée.

La zone non aedificandi est un élément de l'histoire urbaine de la ville. Elle a longtemps commandé les rapports entre la ville et ses banlieues et expliquent beaucoup de choses dans l'histoire du développement urbain de Lille. Conserver un élément de cette zone aedificandi comme un élément de l'histoire de l'urbanisme lillois est indispensable.

La modification proposée des voiries pour faire régner la ligne droite est un contresens dans la compréhension de la ville. Dans ce secteur sensible où l'on arrive par inadvertance à la porte de Gand, en franchissant deux ponts et en traversant la demi-lune, tout dessiner au cordeau est un geste d'une brutalité inconcevable et tout à fait en inadéquation avec le voisinage du secteur sauvegardé.

Remplir à toute fin ce vide est un non-sens. Il faut apprendre à lire ce vide et à en profiter. On ne peut y concevoir la présence incongrue d'un immeuble

monumental, en rupture avec l'échelle de la vieille ville dont la présence est discrète derrière l'hospice général et qui sera masquée alors qu'elle doit se découvrir progressivement, dans une promenade pédestre y pénétrant à partir du site des anciennes fortifications, dans le cadre notamment de la remise en eau de l'avenue du Peuple-Belge. Cette notion d'échelle avait été conservée lors de la construction de l'hôpital des Bateliers à l'arrière de l'Hospice Général.

5 Un élément de la Citadelle de première importance.

La lecture architecturale, patrimoniale, historique et paysagère de la Citadelle est incomplète si on l'ampute du *front nord*. La citadelle a été construite en 1668 par Vauban à la fois pour défendre la ville et pour la maîtriser, contre et en dehors de la ville. Le mot citadelle lui-même désigne une fortification intrinsèquement liée à une ville. Nous avons la chance à Lille que la citadelle soit encore liée, par un chapelet de restes fortifiés, en guirlande dans un espace vert, au cœur de la vieille ville, mais aussi à son quartier contemporain le plus emblématique. Amorcer une rupture de cette chaîne par la construction du palais de justice est un non-sens. Cette première rupture entraînera nécessairement d'autres, jusqu'à la disparition complète du front nord.

6 Un site récréatif de première importance.

Le site proposé n'est pas qu'un simple terrain de football de quartier comme cela est présenté dans l'enquête, mais une partie d'un ensemble de nature et de loisirs à la taille d'une métropole européenne. L'enjeu n'est pas l'échelle du quartier ou même de la ville de Lille, mais bien de toute la métropole. Le parc de la citadelle est saturé, d'autant que l'on compte toujours dans les superficies avancées, l'intérieur de la citadelle, qui ne fait à l'évidence partie ni de l'espace vert, puisqu'il est entièrement minéral, ni de l'espace de loisirs puisqu'il est privé. Le parc est déjà l'objet de nombreux conflits d'usage entre les différentes pratiques ludiques et sportives. Le simple promeneur y trouve difficilement sa place. La continuité d'un espace de nature et de loisirs entre la citadelle et Euralille est une évidence et une nécessité. La citadelle attire non seulement les riverains, les habitants des zones périphériques, mais aussi de nombreux métropolitains et les touristes. Elle ne peut se concevoir qu'avec un *front nord* complet en continuité totale entre Euralille et la Citadelle, à une échelle plus grande, entre les quartiers sud et les banlieues résidentielles du nord. La citadelle et le *front nord* sont à penser comme un tout formant l'espace de loisirs de toute la population lilloise et non comme les espaces locaux des quartiers

limitrophes. Installer le palais de justice dans le *front nord* est sur ce plan une erreur d'échelle et d'analyse.

7 Un espace naturel de première importance.

Réduire l'emplacement retenu à un terrain de football à faible valeur écologique est une erreur de lecture de ce qu'est un espace libre dans une ville dense sous dotée en espaces verts. Avant la construction du périphérique, se trouvait ici, la zone des fortifications, vaste espace boisé. Après le traumatisme du périphérique, la zone a commencé à se revégétaliser comme en atteste le rond-point entre la rue Gandhi à Lille et la rue de Gaulle à La Madeleine. La corne de Gand abrite toujours une partie des fossés et de la fortification. Plus loin, le Jardin écologique est devenu une réserve naturelle. Divers aménagements ont permis la création de zones humides fréquentées par de nombreuses espèces. Considérer le terrain de football comme une zone pauvre est une considérable erreur de lecture. A examiner l'évolution des zones voisines, le terrain de football est une zone naturelle en devenir, un maillon primordial du corridor écologique du front nord. Bâtir un édifice de cette importance dans ce lieu est un contresens écologique. Un palais de justice a des plages horaires d'utilisation très larges, ce qui gênera toute la faune nocturne. Il va entraîner de nouveaux flux de circulation et ne manquera pas d'amener des activités connexes à très court terme qui porteront de nouvelles atteintes à la continuité du corridor écologique. Les espaces précités deviendront alors des espaces rélictuels en voie d'appauvrissement, rapidement considérés comme zone à aménager, suivant le raisonnement qui fait parler actuellement d'un simple terrain de football sans valeur écologique.

Implanter ici des voiries larges et rectilignes est en contradiction avec toutes les règles de l'urbanisme bioclimatique qui fait, aujourd'hui, préférer les allées courbes et boisées pour créer des microclimats et des niches écologiques. Ce tracé de voirie à l'*américaine*, est un inquiétant archaïsme.

8 Un site pédagogique de première importance.

Pour toutes les raisons citées supra, le *front nord* est un espace pédagogique de première importance. On peut y apprendre le patrimoine fortifié de la ville, l'histoire de la ville, la lecture d'un paysage, la structuration entre ville et banlieue, l'écologie et l'observation des espèces. C'est le lieu idéal des classes vertes, mais également des classes de patrimoine.

CONCLUSION

La Renaissance du Lille Ancien s'oppose à la mise en conformité du PLU pour la construction du palais de justice et la création de voiries nouvelles. Ces voiries vont déstructurer la lecture historique de la vieille ville, amener de nouveaux flux de circulation indésirables dans des sites déjà saturés, et induire rapidement le mitage de toute la zone. Nous sommes donc opposés à l'implantation du palais de justice dans un espace aussi sensible.

A Lille le 5 décembre 2017, le président Jean-Yves Méreau



Sujet: [INTERNET] contribution à l'enquête publique "Palais de Justice de Lille"
Date : Tue, 5 Dec 2017 17:52:25 +0100
De : Cyprien Richer <cyprien.richer@gmail.com>
Pour : pref-drct-enquetespubliques@nord.gouv.fr
Copie à : contact@le-collectif.org <contact@le-collectif.org>

Veillez trouver ci-dessous la contribution de l'Association de Saint-André-lez-Lille "Le Collectif-tous acteurs de notre ville" à l'enquête publique.

Citoyennement,
Pour l'association "Le Collectif-tous acteurs de notre ville",
Cyprien Richer
le-collectif.org

"L'enquête publique concernant le projet de construction du nouveau Palais de Justice de Lille est l'occasion pour notre association andrésienne de s'exprimer sur l'importance de l'axe sur lequel ce projet s'inscrit.

Un des enjeux mis en évidence dans notre contribution lors de la concertation sur le PLU2 concerne le lien entre l'entrée de Saint-André (secteur Coeur de Deûle / J.Caby) et le quartier Euralille. C'est bien sur cette liaison, au niveau de la Plaine Winston Churchill entre Lille et La Madeleine que se positionne le projet du future Palais de Justice de Lille :

Extrait "Savez-vous que l'extrémité de la commune de Saint-André est à 1500 mètres à vol d'oiseau de la gare de Lille Europe ? Que le secteur Jean Caby est potentiellement à moins de 30 minutes à pied d'Euralille et à moins de 10 minutes à vélo ? Malgré la proximité et l'enjeu pour notre commune d'être au contact du quartier d'affaire Euralille et des gares TGV, la marche et le vélo sont largement délaissés sur cet axe au profit d'une liaison autoroutière d'un autre âge. Pour éviter l'impasse de l'automobile (consommation d'un foncier précieux, coupure urbaine, congestion routière, pollution atmosphérique...) sur une liaison de proximité, il faut envisager un axe fort (vélo, marche, éventuellement transport collectif) nécessitant une nouvelle traversée de la Deûle (passerelle piétonne et cyclable entre projet Jean Caby et secteur Cœur de Deûle ?). Au-delà, c'est un grand projet urbain qui pourrait permettre au secteur Euralille et à la commune de Saint-André de se rejoindre (du secteur Romarin de La Madeleine à la friche "Cœur de Deûle")."

→ Retrouvez notre contribution à la concertation PLU de la Métropole européenne de Lille :
<http://le-collectif.org/2017/03/plu-master-plan-st-andre/>

Nous appelons les différents acteurs à développer une vision métropolitaine de l'axe stratégique entre Euralille et Saint-André afin d'insérer au mieux le projet de Palais de Justice dans son environnement immédiat. Nous formulons quelques remarques :

- Questionner la place d'une autoroute anachronique sur cet axe, notamment dans la perspective de la desserte du futur équipement ;
- Créer un axe fort piéton/vélo entre Saint-André et Euralille (projet Caby - secteur "Cœur de Deûle - Sililam - Palais de Justice - Euralille) ;

- Poursuivre la réflexion sur un transport collectif en site propre à envisager comme le versant nord du tramway de Lille-Lesquin, desservant les nouveaux quartiers à Saint-André et pouvant se connecter à la ligne TER Lille-Comines vers Marquette ;
- Valoriser cet environnement naturel des anciens remparts par une trame verte et bleue et un secteur de parc d'Euralille à la Deûle puis à la Citadelle

Enfin, en lien avec la qualité des espaces publics et la valeur de l'environnement naturel pour la continuité des corridors écologiques, nous demandons au porteur du projet de questionner l'emplacement du nouveau Palais de Justice : par rapport à ces enjeux de continuité écologique, un emplacement plus au Nord de cet axe (Sililam, Pré Catelan, Coeur de Deûle) ne serait-il pas préférable ?"

- Mairie de Lille
- Mairie de La Madeleine
- MEL



Lille, le 05 DEC. 2017

VIE CITOYENNE
ET ANIMATION DE
PROXIMITE

**Direction Elections
Recensement**

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

T +33 (0)3 20 49 52 11
T +33 (0)3 20 49 55 75
F +33 (0)3 20 49 52 88
elections.recensement@mairie-lille.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Référence : 2017/100/77./MB/CD

Le Maire de la Ville de Lille, soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille et la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille ainsi que l'Avis s'y rapportant, ont été portés à la connaissance des habitants de la Ville du 07 novembre au 05 décembre 2017 inclus, par voie d'affichage effectué à la porte principale de l'Hôtel de Ville.

Françoise ROUGERIE-GIRARDIN
Pour le Maire de Lille et par délégation
La conseillère municipale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de La Madeleine

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Déclaration de projet de construction du palais de justice de Lille

Enquête publique portant sur :

- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur le territoire de la commune de Lille

Le maire de la commune de La Madeleine

certifie avoir fait afficher, du 05 novembre 2017 au 05 décembre 2017 inclus, l'avis ainsi que l'arrêté préfectoral daté du 19 octobre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie ainsi qu'aux lieux accoutumés.

Fait à La Madeleine, le 05/12/ 2017

Le maire
Sebastien LEPRETRE



Sceau de la mairie

Document à retourner à :
Préfecture du Nord
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière
12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX

LILLE, le 11 DEC. 2017

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

AFFICHAGE N° 6013

Le Président de la métropole européenne de Lille, soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017

Ayant pour objet l'ouverture d'une enquête publique portant sur :
- l'intérêt général du projet de construction du palais de justice de Lille
- la mise en compatibilité du PLU métropolitain sur le territoire de la commune de LILLE

A été porté du : 03/11/2017 AU 06/12/2017

à la connaissance du public par voie d'affichage effectué au rez de chaussée de l'Hôtel de la métropole.

Pour le Président,
La Chef de Service


Anne
STIEVENART